

Accords fiscaux—Loi

en savaient un bout sur les services de santé. Ils savaient qu'il est indispensable de disposer de crédits suffisants. Encore là, il est révélateur de noter que le personnel infirmier et les médecins étaient d'accord mais que les députés conservateurs ne les ont pas écoutés.

• (1240)

Nous étudions maintenant le projet de loi C-44. Hier matin, j'ai reçu un appel téléphonique du ministre des Finances et je ne crois pas dévoiler un secret d'État en révélant ce qu'il me demandait. Il m'a dit : « Nous devons examiner cette mesure législative. Pouvons-nous en faire l'étude en une seule journée? Je ne peux pas faire de chèques aux provinces à moins que nous adoptions ce projet de loi rapidement. Que diriez-vous si nous terminions l'étude du bill et si nous entendions tous les témoins avant la fin de mars? » Il s'agit d'un projet de loi important. Si le gouvernement fédéral est aussi de cet avis, il ne devrait pas se résoudre aux mêmes expédients que le précédent gouvernement. Il entame le débat sur un projet de loi le 19 mars et déclare que nous devons en faire rapidement l'examen. Un comité législatif doit examiner la question. Les provinces doivent aussi nous faire savoir ce qu'elles en pensent.

Il nous faut entendre le point de vue d'autres représentants légitimes des habitants et des divers groupes qu'intéressent les conséquences de la péréquation pour leur province. Évidemment, les conseils scolaires et les hôpitaux seront du nombre de ces groupes d'intéressés de même que les fonctionnaires fédéraux et provinciaux.

Certaines personnes sont fortement convaincues que nous devrions bénéficier de services d'un niveau convenable, de services qui garantissent aux habitants de St. John's, de Saint-Jean, de Moncton, de Halifax, de Charlottetown, de Québec, de Sherbrooke et d'autres villes un peu partout dans le pays, le droit à un niveau égal de services. Ces gens devraient pouvoir exposer leur point de vue devant le comité. Il faudrait cependant éviter de confronter cinq ou six témoins entre eux. Dans le cas de la Loi sur les brevets, les témoins avaient été autorisés à parler pendant 40 minutes, après quoi ils sortaient par une porte et les suivants entraient par l'autre.

On ne saurait précipiter l'adoption de la mesure relative à la péréquation, mesure que le gouvernement souhaite garder en place pendant plus d'un an, qu'il croit devoir garder en vigueur pendant les cinq prochaines années, bien qu'il ait annoncé une réforme fiscale d'envergure d'ici là. Cette mesure ne touchera pas qu'une petite localité perdue, comme dans le cas d'un règlement municipal, par exemple. Elle est passablement importante. Le ministre d'État chargé des Finances (M. Hockin) en a reconnu la grande importance tout à l'heure. Si c'est effectivement le cas, pourquoi nous presse-t-on de la sorte? Nous ne tenons assurément pas à retarder l'envoi de ces chèques aux provinces. Mais les ministériels devraient éviter de le reprocher à l'opposition et de l'accuser d'avoir retardé l'envoi aux provinces de chèques nécessaires, quand cette opposition réclame la tenue d'un débat de fond sur la question et l'attente d'une période raisonnable pour que les témoins puissent comparaître. Comme l'a signalé plus tôt mon collègue libéral, nous devons avoir l'occasion de tenter d'empêcher que cette mesure législative soit adoptée pour une période de cinq ans puisque, de toute évidence, la réforme fiscale doit déboucher d'ici un an.

Il apparaît donc évident que cette mesure ne doit s'appliquer que pour un an.

Dans la conjoncture actuelle, le gouvernement fédéral devrait également modifier la législation visant le financement des programmes établis, qui assure le financement de l'assurance-maladie, de l'assurance-hospitalisation et de l'enseignement postsecondaire, de manière à ce qu'elle soit en vigueur pour un an et non pas indéfiniment.

Je ne voudrais pas empêcher d'autres députés de prendre la parole. Je sais que l'on souhaite donner aux députés du Québec et des provinces des Prairies l'occasion de le faire. Je sais que mon collègue, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), maintenant qu'il représente une province désignée comme province pauvre pour la première fois de son histoire...

M. Nystrom: Non, pour la deuxième fois.

M. Murphy: Je m'excuse. Le phénomène n'est pas tout à fait nouveau si j'ai bien compris, mais il est tout de même étonnant de voir la Saskatchewan figurer sur cette liste. Certains souhaitent exprimer les préoccupations de leur province et de leur région. Il est important qu'ils aient l'occasion de le faire au cours de ce débat.

Nous n'avons nullement l'intention de faire traîner l'étape de la deuxième lecture. Nous tenons cependant à ce que des orateurs des diverses régions puissent prendre la parole. Après quoi, il sera important pour le gouvernement de veiller à ce que les membres du comité législatif ne tentent pas d'étouffer le débat. Il est important qu'ils ne tentent pas de limiter le nombre de témoins. Il est important qu'ils permettent à des groupes reconnus d'y comparaître pour discuter des effets que cette mesure aura sur eux. Il s'agit d'une mesure importante. Rien n'est plus important pour assurer l'unité canadienne que chacun ait le sentiment qu'il sera traité justement, qu'il vienne de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Québec, du Manitoba, de la Colombie-Britannique ou d'une autre province. Ce n'est pas le cas actuellement. J'ai cité le premier ministre Peckford. J'aurais pu citer n'importe quel premier ministre ou ministre provincial. Ils se considèrent injustement traités par le gouvernement et ce n'est certainement pas sans raison. C'est important.

C'est encore plus important de reconnaître que le Parlement a le devoir de faire tout en son pouvoir pour s'assurer que les enfants qui grandissent dans toutes les régions du pays bénéficient d'un système d'éducation d'une qualité élevée et uniforme. Nous devons aussi nous assurer que les provinces peuvent offrir en permanence des services médicaux suffisants et qu'elles peuvent garantir un mode de vie convenable à leurs personnes âgées. Nous devons faire tout cela sans ruiner les provinces plus pauvres et leurs contribuables. C'est le but de la péréquation.

Comme je l'ai dit au début de mon discours, c'est la raison pour laquelle nous avons insisté pour qu'un article reconnaisse le rôle de la péréquation lorsque nous avons modifié la Constitution avec le consentement de tous les partis et l'appui de neuf et non de dix provinces, malheureusement. Il ne suffit pas d'adopter une loi qui reconnaît le principe de la péréquation et qui y consacre quelques dollars de plus mais il faut mettre en place un système qui reflète l'esprit et les convictions qui sous-tendent cet article de notre Constitution. C'est facile d'adopter une modification constitutionnelle et de mettre des